

XVII - RENDONS PLUS ACCESSIBLES NOS SERVICES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Nous sommes entrés rapidement comme la plupart des autres pays du monde dans l'ère des " Technologies de l'Information et de la Communication". Sommes-nous pour autant au rendez-vous ? Pas encore :

- les chefs-lieux de sous-préfecture ne sont pas encore tous couverts, les zones rurales sont très peu couvertes ;
- la qualité des services est jugée défailante par nombre d'Ivoiriens ;
- les prix sont encore trop élevés ;
- les équipements de notre télévision publique sont dépassés. Nous ne recevons plus les émissions de la RTI partout ;
- la qualité des programmes ne répond plus vraiment aux attentes des téléspectateurs.

De façon pratique, comment allons-nous nous y prendre ?

Nous inciterons les opérateurs de téléphonie mobile à achever la **couverture du territoire dans les 5 ans du mandat** ; nous veillerons également à ce qu'une vraie concurrence s'instaure entre les opérateurs afin que les tarifs baissent.

Nous viserons l'objectif de **500 000 familles équipées de "kits micro-ordinateur + accès Internet" à la fin du mandat**.

Dans chaque quartier de nos villes et dans chaque village peuplé de plus de 500 habitants, nous créerons des cybercentres multiservices.

Nous mettrons en œuvre un **ambitieux plan de modernisation de la RTI** :

- nous redéfinirons ses missions de service public dans un cahier des charges : la RTI participera à l'animation d'un débat national équilibré et serein sur les grandes questions politiques et de société; ses moyens techniques seront complètement renouvelés ;
- nous faciliterons l'installation de chaînes privées de télévision ;
- nous redonnerons sa pleine indépendance au Conseil National de la Communication et de l'Audiovisuel ;
- nous créerons au sein de l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro un **département spécialisé dans les Technologies de l'Information et de la Communication pour les cycles supérieurs**. De même, nous encouragerons le développement de cette filière dans les autres établissements publics et privés.

Nous introduirons l'enseignement de ces technologies dans notre système éducatif de base. L'usage de base de l'ordinateur, l'emploi de la messagerie électronique et la navigation sur Internet seront enseignés dès l'école primaire. Chaque écolier se verra offrir une adresse Internet. L'usage du traitement de texte et du tableur sera enseigné au collège.

